



Berne, le 16.06.2023

L'éducation en vue d'un développement durable dans le domaine de la scolarité obligatoire

Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3764 Romano du 20 juin 2019

Table des matières

Résumé	3
Abréviations.....	4
1 Mandat parlementaire.....	5
2 Cadre politique et historique	5
2.1 Cadre du développement durable.....	5
2.1.1 Niveau international	5
2.1.2 Niveau national	7
2.2 Cadre de l'éducation en vue d'un développement durable.....	8
2.2.1 Niveau international	8
2.2.2 Niveau national	9
3 La Fondation éducation21	11
4 L'EDD dans le domaine de la scolarité obligatoire.....	12
4.1 But de l'éducation en vue d'un développement durable	12
4.2 Introduction de l'EDD dans les plans d'études cadre.....	12
4.3 Les trois plans d'études cadres régionaux.....	13
4.3.1 Lehrplan 21	13
4.3.2 Plan d'études romand (PER)	15
4.3.3 Piano di Studio (PdS).....	16
4.4 L'approche institutionnelle globale pour l'EDD (whole school approach).....	17
4.5 Exemples des pratiques mises en place dans les écoles pour la promotion de l'EDD	18
5 Ancrage de l'EDD au niveau du secondaire II.....	22
5.1 Maturité gymnasiale	22
5.2 Écoles de culture générale	23
5.3 Formation professionnelle initiale	24
6 Formation des enseignants	25
7 Conclusion	26
Annexe	27

Résumé

Le postulat 19.3764 « Rapport sur l'éducation à l'environnement » a été déposé par le conseiller national Marco Romano le 20 juin 2019 et a été adopté par le Conseil national le 1^{er} juin 2021. Le postulat demande au Conseil fédéral d'analyser les possibilités de promouvoir un plan d'action national d'éducation au développement durable dans le domaine de la scolarité obligatoire (chapitre 1).

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a été chargé de traiter le postulat en tant qu'office compétent pour le domaine de la formation au niveau fédéral. Afin de respecter l'autonomie des cantons en matière d'instruction publique (art. 62 de la Constitution fédérale, ci-après Cst.), le SEFRI a élaboré ce rapport en étroite collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Bien que l'intitulé du postulat se réfère à la notion « d'éducation à l'environnement », il ressort de son développement que c'est bien le concept « d'éducation en vue d'un développement durable » (ci-après EDD) qui est visé. Tel sera aussi le thème du présent rapport dont on exposera d'abord le contexte politique et historique (chapitre 2) puis dont on expliquera plus en détail le but recherché ainsi que l'intégration dans le domaine de la scolarité obligatoire (chapitre 4). Aujourd'hui, l'EDD est déjà présente en tant que thème transversal dans les plans d'études cadres régionaux – Lehrplan 21 (LP 21), Plan d'études romand (PER) et Piano di studio (PdS) – pour ce qui concerne l'école obligatoire. Par conséquent, les cantons sont non seulement conscients de l'importance de l'EDD, mais ont également déjà mis en place les mesures nécessaires visant à sensibiliser les enfants. L'école obligatoire relevant de la compétence des cantons, l'analyse de possibles développements futurs relève du ressort des cantons eux-mêmes.

Le chapitre 3 rappelle que les directions des écoles et le corps enseignant disposent d'une large palette de moyens didactiques et d'offres de conseil pour la mise en œuvre de l'EDD grâce au centre de compétences national « éducation21 » (ci-après *éducation21*). Cette fondation promeut l'EDD dans une démarche systémique globale prenant en compte à la fois les dimensions économique, sociale et environnementale. En outre, *éducation21* établit chaque année un rapport sur le recours aux prestations offertes et sur les nouvelles tendances qui se dessinent dans ce domaine. La Confédération, quant à elle, soutient financièrement *éducation21*. Certains offices fédéraux¹ ainsi que la CDIP sont représentés au sein du groupe de mandants d'*éducation21*.

Pour terminer, bien que le postulat se réfère uniquement à l'école obligatoire, le présent rapport montre également, de façon succincte, comment l'EDD est prise en compte au degré secondaire II (chapitre 5) ainsi que ce qui est entrepris dans la formation des enseignants (chapitre 6).

Compte tenu de la bonne intégration de l'EDD dans les plans d'études à l'école obligatoire des offres déjà existantes, notamment de celles mises à disposition par *éducation21*, et du respect de la souveraineté cantonale dans la matière, le Conseil fédéral estime que la mise en place d'un plan d'action national n'est pas nécessaire.

¹ Direction du développement et de la coopération DDC, Office fédéral du développement territorial ARE, Office fédéral de l'énergie OFEN, Office fédéral de l'environnement OFEV, Office fédéral de la santé publique OFSP, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Service de lutte contre le racisme SLR et Promotion Santé Suisse PSCH.

Abréviations

Agenda 2030	Programme de développement durable à l'horizon 2030, Agenda 2030 pour le développement durable
ARE	Office fédéral du développement territorial
CDIP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
COHEP	Ancienne Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques
Cst.	Constitution fédérale
DDC	Direction du développement et de la coopération
EDD	Éducation en vue d'un développement durable / Éducation au développement durable
FRI	Formation, recherche et innovation
G EDD	Groupe interdépartemental EDD de la Confédération
GT EDD	Groupe de travail Éducation au développement durable
HEP	Haute école pédagogique
HLPF	<i>High Level Political Forum on Sustainable Development</i> , Forum politique de haut niveau pour le développement durable
Lehrplan 21 (LP 21)	Plan d'études cadre de la scolarité obligatoire pour la Suisse alémanique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OMP	Ordonnance sur la maturité professionnelle
ONU	Organisation des Nations Unies
ORM	Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
PdS	Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese
PEC	Plan d'études cadre
PER	Plan d'études romand
PSCH	Promotion Santé Suisse
Réseau d'écoles ²¹	Réseau suisse des écoles durables et promotrices de santé
RSES	Réseau suisse d'écoles en santé
RRM	Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
SDD	Stratégie pour le développement durable
SDD 2030	Stratégie pour le développement durable 2030
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SLR	Service de lutte contre le racisme
UNECE	<i>United Nations Economic Commission for Europe</i> , Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

1 Mandat parlementaire

Le postulat 19.3764 *Rapport sur l'éducation à l'environnement* a été déposé par le conseiller national Marco Romano le 20 juin 2019 et adopté par le Conseil national le 1^{er} juin 2021. Le postulat demande au Conseil fédéral d'analyser « *les possibilités de promouvoir un **plan d'action national** d'éducation au développement durable pendant la scolarité obligatoire. La Confédération peut établir le cadre général permettant de mettre sur pied un **projet transversal de sensibilisation et de formation des enfants et des adolescents au respect de l'environnement et à l'utilisation économe et consciente des ressources (éducation à l'environnement), dans le respect de l'autonomie des cantons.*** ». Selon l'auteur du postulat, un rapport permettrait de disposer d'un document à jour qui regrouperait les nombreuses informations à disposition et soit ainsi utile au débat politique (cf. annexe 1 pour le texte du postulat).

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a été chargé de traiter le postulat en tant qu'office compétent pour le domaine de la formation au niveau fédéral. Bien que l'intitulé du postulat se réfère à la notion « d'éducation à l'environnement », il ressort de son développement que c'est bien le concept « d'éducation en vue d'un développement durable » qui est visé. Tel sera aussi le thème du présent rapport dont on exposera d'abord le contexte politique et historique puis dont on expliquera plus en détail le but recherché ainsi que l'intégration dans le domaine de la scolarité obligatoire.

En vertu de l'autonomie que leur confère l'art. 62 de la Constitution fédérale (Cst.) en matière d'instruction publique, les cantons sont responsables du domaine de l'école obligatoire. La Confédération n'a aucune compétence de réglementation dans ce domaine. C'est pourquoi le présent rapport a été élaboré en étroite collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

2 Cadre politique et historique

Avant d'explorer le cadre politique de l'éducation en vue d'un développement durable (ci-après EDD), nous devons au préalable présenter le cadre politique et historique de la notion même de développement durable, car l'EDD est à la fois un élément fondamental et un catalyseur du développement durable.

2.1 Cadre du développement durable

2.1.1 Niveau international

La principale instigatrice de l'introduction des principes du développement durable au niveau international est l'Organisation des Nations Unies (ONU)². Voici un aperçu historique.

Une étape importante a lieu avec la **Déclaration de Stockholm de 1972**, qui énonce pour la première fois les fondements de la politique internationale qu'on qualifiera par la suite de *développement durable*³. En 1987, le **Rapport Brundtland *Our Common Future***⁴ assoit les bases du concept de *développement durable* auquel la Suisse se réfère encore à ce jour : « *Un développement qui répond*

Veillez prendre note que toutes les sources internet citées ci-après ont été consultées durant la période de janvier à février 2023.

² www.are.admin.ch > Développement durable > Politique de durabilité > Agenda 2030 > ONU – les grandes étapes du développement durable

³ www.are.admin.ch > Développement durable > Politique de durabilité > Agenda 2030 > ONU – les grandes étapes du développement durable > 1972: La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, Stockholm

⁴ Il s'agit du rapport de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement WCED, aussi connue sous le nom de Commission Brundtland. www.are.admin.ch > Développement durable > Politique de durabilité > Agenda 2030 > ONU – les grandes étapes du développement durable > 1987: Le Rapport Brundtland.

aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins »⁵.

Au terme de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (Sommet de la Terre)**⁶, les trois dimensions que sont la protection de l'environnement, le développement social ainsi que le développement économique ont désormais la même importance. Les pays participants signaient trois textes principaux juridiquement non contraignants – *l'Agenda 21*⁷, la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*⁸, la *Déclaration de principes relatifs aux forêts*⁹ – ainsi que deux conventions ayant force contraignante pour les États signataires – la *Convention-cadre sur les changements climatiques*¹⁰ et la *Convention sur la diversité biologique*¹¹.

La **Conférence sur le développement durable Rio+ 20** (2012) lançait, quant à elle, un processus pour définir des objectifs de développement durable¹². Le document final de *Rio+ 20, L'avenir que nous voulons*, appelait les États à mettre en œuvre l'économie verte comme partie intégrante de leur politique du développement durable¹³.

Le 25 septembre 2015, la **résolution Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030** (*Agenda 2030 pour le développement durable, ci- après Agenda 2030*) était adoptée à l'unanimité par les chefs d'État et de gouvernement. Ce programme constitue désormais le cadre de référence global pour le développement durable. Il résulte de la fusion des processus issus des Conférences des Nations Unies sur le développement durable de 1992, 2002 et 2012 et des objectifs du Millénaire pour le développement (2000), lesquels ont pris fin en décembre 2015. *L'Agenda 2030* instaure un changement de paradigme, car les objectifs du Millénaire pour le développement ne concernaient que les pays du Sud alors que, désormais, *l'Agenda 2030* engage l'ensemble des États¹⁴.

L'Agenda 2030 est ainsi un programme qui identifie les défis globaux et fixe les priorités en matière de développement durable pour les quinze prochaines années. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (sous-objectifs) tiennent compte équitablement de la dimension économique, de la dimension sociale et de la dimension environnementale du développement durable et intègrent pour la première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun. À l'échelon de l'ONU, le **Forum politique de haut niveau pour le développement durable**¹⁵ accompagne et contrôle la mise en œuvre de *l'Agenda 2030*¹⁶.

⁵ www.are.admin.ch > Développement durable > Politique de durabilité > Définition du développement durable

⁶ www.are.admin.ch > Développement durable > Politique de durabilité > Agenda 2030 > ONU – les grandes étapes du développement durable > 1992: La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (admin.ch)

⁷ **L'Agenda 21** est un programme d'action global pour le XXI^e siècle. Il est divisé en quatre sections, soit : Dimensions sociales et économiques, Conservation et gestion des ressources aux fins du développement, Renforcement du rôle des principaux groupes et Moyens d'exécution. La mise en œuvre de l'Agenda 21 se fait à l'aide de plans d'action au niveau national et à l'aide d'Agendas 21 locaux au niveau communal.

⁸ **La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement** définit en 27 principes les droits et les devoirs des États, reconnaît le principe de précaution et celui du pollueur payeur comme principes directeurs et reconnaît que la lutte contre la pauvreté, une politique démographique adéquate, la diminution des modes de production et de consommation non conformes au développement durable ainsi que l'intégration et la participation de la population aux processus de décision sont des conditions du développement durable.

⁹ **La Déclaration de principes relatifs aux forêts** porte sur une gestion, une conservation et une exploitation conformes aux principes du développement durable des forêts.

¹⁰ **La Convention-cadre sur les changements climatiques** a pour objectif de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à un niveau qui ne met pas en péril le climat mondial. Il a toutefois fallu attendre le Protocole de Kyoto pour fixer de manière concrète et contraignante la réduction des émissions des six gaz à effet de serre les plus importants. En Suisse, la Convention sur les changements climatiques est entrée en vigueur le 21 mars 1994. Le Protocole de Kyoto a été ratifié en 2003.

¹¹ **La Convention sur la diversité biologique** doit veiller à ce que cette diversité ne soit pas menacée à long terme. Cette Convention sur la biodiversité – comme on l'appelle également – est entrée en vigueur en Suisse le 19 février 1995.

¹² *L'avenir que nous voulons*, document final, 19 juin 2012, art. 245-251 et suivants, disponible sur www.are.admin.ch > Développement durable > Politique de durabilité Agenda 2030 > ONU – les grandes étapes du développement durable > 2012: Conférence sur le développement durable «Rio+20»

¹³ www.are.admin.ch > Développement durable > Politique de durabilité > Agenda 2030 > ONU – les grandes étapes du développement durable > 2012: Conférence sur le développement durable «Rio+20»

¹⁴ www.are.admin.ch > Développement durable > Politique de durabilité > Agenda 2030

¹⁵ High Level Political Forum on Sustainable Development HLPF

¹⁶ www.eda.admin.ch > Agenda 2030 et ODD > 17 objectifs de développement durable

L'éducation a toujours fait partie intégrante du processus général de développement durable, d'abord en termes d'accès, d'équité, puis de qualité¹⁷. Lors du *Forum mondial sur l'éducation* en 2015, les États membres ont approuvé la publication annuelle du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEMR), qui demande aux nations de soumettre des rapports annuels sur leurs progrès vers l'ODD 4 (cf. *Agenda 2030*, chapitre 2.1.2 et 2.2.1).

2.1.2 Niveau national

Dans la **Constitution fédérale** figurent différents articles qui ancrent la notion de développement durable comme un but qui doit être poursuivi par la Confédération sur le plan national et international :

- Art. 2 (« But ») : La Confédération favorise le développement durable du pays .
- Art. 54, al. 2 (« Affaires étrangères ») : « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ».
- Article 73 (« Développement durable ») : « La Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ».

Depuis 1997, le Conseil fédéral définit les priorités de la politique de durabilité dans sa **Stratégie pour le développement durable** (ci-après SDD)¹⁸. L'objectif est de prendre en compte de manière équilibrée les divers intérêts de l'économie, de la société et de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles et de parvenir à une politique cohérente de développement durable au niveau fédéral¹⁹. La SDD fait partie intégrante du message sur le programme de la législature, qui est formulé tous les quatre ans depuis 2009²⁰.

La Suisse a adopté l'**Agenda 2030** pour le développement durable en septembre 2015. Ce programme s'entend comme un cadre de référence mondial et sert d'orientation pour l'action de la Suisse en faveur du développement durable²¹. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, l'ODD 4 vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie²².

Dans ce sillage, le Conseil fédéral établit à la mi-législature un rapport national à l'attention de l'ONU. Ces rapports sont ensuite présentés au *Forum politique de haut niveau sur le développement durable*. Le premier **rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030**²³ a été adopté le 20 juin 2018 par le Conseil fédéral. Le deuxième rapport national²⁴ a été adopté par le Conseil fédéral le 4 mai 2022. Ce rapport montre l'avancée de la Suisse dans la réalisation des objectifs, tant sur le plan national qu'international. La Suisse bénéficie d'un contexte favorable pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, notamment grâce à la qualité élevée de son système éducatif, de ses services de santé et de ses infrastructures ainsi qu'à son haut niveau de compétitivité. Les ODD sont déjà intégrés dans de nombreuses bases légales et dans d'importantes politiques sectorielles. Il subsiste, toutefois, des défis à relever, notamment en ce qui concerne les thèmes prioritaires adoptés dans la Stratégie pour le développement durable 2030 (cf. paragraphe suivant) ; il est nécessaire de mettre en place des instruments d'action et de coordination.

¹⁷ <https://sdgs.un.org/fr/topics/education>

¹⁸ Stratégie pour le développement durable 2030 (2022), p. 6. Disponible sur www.are.admin.ch > Développement durable > Stratégie et rapports > Stratégie pour le développement durable

¹⁹ Message sur le programme de la législature 2019 à 2023 du 29 janvier 2020, FF 2020 1709, 1804

²⁰ Ibid., 1805

²¹ Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse – Rapport national 2018 de la Suisse (2018), p. 6

²² Ibid., pp. 10-11

²³ Le rapport est disponible sur www.are.admin.ch > Médias et publications > Publications > Développement durable > Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse – Rapport national 2018 de la Suisse

²⁴ Le rapport est disponible sur www.eda.admin.ch > Stratégie et rapport > Rapport national à l'attention de l'ONU > Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse – Rapport national 2022 de la Suisse

Dans la **Stratégie pour le développement durable 2030** (ci-après *SDD 2030*), le Conseil fédéral démontre sa détermination dans la mise en œuvre de l'*Agenda 2030*, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure. En tant que stratégie transversale, la *SDD 2030* identifie les trois thèmes préférentiels « consommation et production durables », « climat, énergie, biodiversité » et « égalité des chances et cohésion sociale », formule des lignes directrices pour la politique de la Confédération et définit des objectifs pour la période allant jusqu'à 2030 ainsi que des axes stratégiques. Elle a pour effet d'orienter davantage les nombreuses activités sectorielles de la Confédération vers un développement durable. La *SDD 2030* s'applique avant tout à la politique fédérale et met l'accent sur les secteurs qui entrent dans le domaine de compétence de la Confédération²⁵.

Le Conseil fédéral conçoit le **développement durable** comme suit :

*« Un développement durable rend possible la satisfaction des besoins essentiels de toutes les personnes et assure une bonne qualité de vie partout dans le monde, aujourd'hui et à l'avenir. Il prend en considération les trois dimensions – responsabilité écologique, solidarité sociale et efficacité économique – de manière équivalente, équilibrée et intégrée, tout en tenant compte des limites de capacité des écosystèmes mondiaux. »*²⁶

2.2 Cadre de l'éducation en vue d'un développement durable

2.2.1 Niveau international

L'UNESCO est le principal organe des Nations Unies en charge de l'EDD. En se fondant sur l'*Agenda 2030*, l'UNESCO a rédigé un **Cadre d'action « Éducation 2030 »**²⁷ pour la réalisation de l'ODD 4. Celui-ci vise à assurer « une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Le **sous-objectif 4.7** de l' *Agenda 2030* concerne directement l'EDD : « *D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable* »²⁸. Dans ce document, l'éducation est considérée comme étant le socle principal pour le développement et la réalisation des autres ODD. En effet, « *pour pouvoir mener à bien une vie productive, prendre des décisions éclairées et assumer un rôle actif tant sur le plan local que mondial, tout en affrontant les enjeux globaux et en recherchant des solutions, les citoyen-ne-s ont besoin de connaissances, de compétences, de valeurs et d'attitudes (des aspects cognitifs autant que non cognitifs)* »²⁹. Ces diverses compétences peuvent être acquises et développées grâce à l'EDD.

Suite à l'action de la *Décennie EDD de l'ONU (2005-2014)*³⁰ et au *Programme d'action global pour l'EDD (2015-2019)*³¹, la *Feuille de route de l'EDD pour 2030*³² présente les défis auxquels la planète est confrontée et souligne la mise en œuvre du nouveau cadre **L'éducation en vue du développement**

²⁵ Stratégie pour le développement durable 2030 (2022), p. 6

²⁶ Ibid., p.6.

²⁷ Éducation 2030, Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4, UNESCO 2016 (<http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-fr.pdf>)

²⁸ www.eda.admin.ch > Agenda 2030 et ODD > 17 objectifs de développement durable > Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Indicateur : 4.7.1

Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable sont intégrées dans (a) les politiques éducatives nationales ; (b) les programmes scolaires ; (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves.

²⁹ Cadre politique pour l'EDD, éducation 21, 2016. Disponible sur www.education21.ch > EDD > L'EDD au niveau international (https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/edd/2016_e21ch_Cadre-politique-EDD_def.pdf)

³⁰ UN Decade on Education for Sustainable development ESD 2005–2014

³¹ Global Action Plan ESD 2015-2019 (GAP)

³² The Education for sustainable development: a roadmap, 2020, UNESCO

durable : vers la réalisation des ODD (L'EDD pour 2030)³³. Ce cadre a été approuvé en 2019 par la Conférence générale de l'UNESCO et a été reconnu ensuite par l'Assemblée générale de l'ONU comme moyen d'assurer le suivi du *Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable*. La feuille de route se focalise sur les cinq domaines d'action prioritaires suivants : des politiques à l'appui de l'EDD ; transformer les environnements d'apprentissage et de formation ; renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs ; autonomiser et mobiliser les jeunes ; accélérer la recherche de solutions durables au niveau local³⁴.

Sur le plan international, la Confédération s'est engagée à la mise en œuvre du *Programme d'action global pour l'EDD*. En outre, dans le cadre des agendas des organisations internationales (ONU, UNESCO, UNECE, OCDE, Conseil de l'Europe), la Suisse s'investit dans la promotion de l'EDD en participant à des coopérations transfrontières, en les initiant ou en les soutenant.

Le Sommet sur la transformation de l'éducation, New York, 2022, est la dernière étape majeure à avoir confirmé l'importance de l'éducation dans le contexte d'une crise climatique mondiale, la transformation technologique rapide, les changements profonds dans le monde du travail, la baisse de la confiance dans les institutions publiques, l'érosion des valeurs démocratiques et de la montée de la désinformation, de l'intolérance et des discours de haine. Il a été constaté que les systèmes d'apprentissage actuels ne répondaient plus aux besoins des enfants, des jeunes et des apprenants de tous âges et devaient être transformés – notamment pour répondre à la crise climatique et environnementale mondiale. S'appuyant sur les connaissances et les pratiques réunies dans le cadre de l'Éducation au développement durable (EDD), un appel à l'action a été lancé pour une éducation verte visant à mener une action forte, coordonnée et globale qui préparera chaque apprenant à acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement durable.

Par ailleurs, l'UNESCO a lancé la révision de *la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales* (la « Recommandation de 1974 ») d'ici à novembre 2023³⁵. Il s'agit d'inspirer les transformations nécessaires dans les systèmes éducatifs afin d'assurer une paix durable et d'instaurer une éducation à la citoyenneté mondiale dans un contexte modifié depuis son adoption. Les objectifs de la Recommandation sont étroitement alignés avec les cibles 4.7, 12.8, 13.3 et 16 de l'Agenda 2030.

2.2.2 Niveau national

Sur le plan national, l'EDD est mentionnée dans la **Stratégie pour le développement durable 2016-2019** et ensuite dans la **SDD 2030** du Conseil fédéral, notamment dans le domaine « Formation, recherche, innovation »³⁶.

La politique relative à **l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation FRI** (ci-après politique FRI) et les messages pluriannuels y relatifs (2013-2016, 2017-2020, 2021-2024) contribuent dans tous les domaines FRI à un développement durable. Le développement durable est ancré dans l'actuel message FRI 2021-2024 en tant que thème transversal auquel il convient d'accorder de l'attention dans tous les domaines. La politique FRI participe ainsi à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à la réalisation de la SDD 2030.

³³ The Education for Sustainable Development: Towards achieving the SDGs (ESD for 2030) framework, UNESCO

³⁴ The Education for sustainable development: a roadmap, 2020, UNESCO, p. 25

³⁵ UNESCO, Révision de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales (<https://www.unesco.org/fr/education/1974recommandation>)

³⁶ Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral, p. 49

La Confédération conçoit l'encouragement de l'EDD comme une approche gouvernementale intégrée (« whole of government approach »). À ce titre, elle coordonne ses activités dans le cadre du groupe interdépartemental EDD Confédération (G EDD), dans lequel les services fédéraux concernés sont représentés. Le G EDD compte des représentants des services fédéraux suivants : Office fédéral du développement territorial (ARE), Direction du développement et de la coopération (DDC), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'énergie (OFEN), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), Secrétariat général du département fédéral de l'intérieur (SG DFI), SEFRI. Ces services fédéraux apportent tous une contribution importante à l'EDD par le biais de diverses autres activités et mesures. On peut mentionner par exemple les activités de l'OFEV³⁷ dans le domaine de l'éducation à l'environnement et l'encouragement d'activités dans le cadre du programme SuisseEnergie³⁸ (OFEN).

De même, en se fondant sur l'art. 61a, al. 1, Cst., la Confédération et les cantons sont tenus de veiller ensemble, dans les limites de leurs compétences respectives, à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. Dans leur ***Déclaration 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation***³⁹, l'EDD est définie comme un domaine important dans lequel la Confédération et les cantons coordonnent leurs activités.

Sur le plan cantonal, l'EDD est bien ancrée dans les curriculums de tous les niveaux de la formation. En particulier, au niveau de la scolarité obligatoire, l'EDD et les compétences relevant de l'EDD ont été intégrées sous forme de thèmes transversaux dans les **trois plans d'études régionaux** (Lehrplan 21, Plan d'études romand PER et Piano di studio PdS) au cours des vingt dernières années (cf. chapitre 4).

Enfin, le groupe de mandants d'**éducation21** (cf. chapitre 3) est constitué de différents offices fédéraux⁴⁰ et de la CDIP. Cette fondation, qui a succédé aux anciennes fondations Éducation et Développement (FED) et Environnement suisse (FEE), est depuis janvier 2013 le *Centre national de compétences et de prestations pour l'éducation en vue d'un développement durable*. Elle soutient les écoles dans la mise en œuvre l'EDD en leur fournissant divers services et contribue ainsi à la pérennisation de l'EDD dans le système éducatif suisse⁴¹.

³⁷ <https://www.bafu.admin.ch> > Thèmes > Thème Formation, recherche et innovation > Éducation à l'environnement

³⁸ <https://www.suisseenergie.ch/>

³⁹ https://www.sbfi.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/2019/09/bund-kantone-2019.pdf.download.pdf/erklaerung-chancen-2019_f.pdf

⁴⁰ Direction du développement et de la coopération DDC, Office fédéral du développement territorial ARE, Office fédéral de l'énergie OFEN, Office fédéral de l'environnement OFEV, Office fédéral de la santé publique OFSP, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Service de lutte contre le racisme SLR et Promotion Santé Suisse PSCH

⁴¹ www.education21.ch > éducation21 > Mandat

3 La Fondation éducation21

La fondation éducation21 promeut et soutient l'ancrage de l'EDD dans le système éducatif suisse. En tant que centre de compétences national et agence spécialisée de la CDIP, elle est active à l'interface entre la théorie, la mise en place de la pratique éducative et la politique de l'éducation au niveau national et des régions linguistiques⁴².

Les activités d'éducation21 visent à mettre à disposition des écoles, des enseignants et des acteurs de la formation une large palette de services tels que des conseils et des expertises axés sur la pratique, des possibilités de mise en réseau, des évaluations de ressources pédagogiques, des activités éducatives d'acteurs extrascolaires et des aides financières pour des projets d'école⁴³.

Voici quelques exemples de prestations :

- La mise à disposition de *dossiers thématiques* – Ces dossiers sont constitués d'une sélection de ressources pédagogiques, notamment des films, littératures ou encore des fiches pratiques qui permettent aux enseignants d'aborder en classe des thèmes en lien avec le développement durable de manière pluridisciplinaire avec des fondements théoriques solides.
- *Réseau d'écoles21* – Le réseau suisse d'écoles en santé et durables existe depuis vingt-cinq ans (anciennement Réseau suisse d'écoles en santé RSES) et soutient ses écoles membres, qui sont actuellement près de 2000, dans le développement d'espaces d'apprentissage, de travail et de vie en santé et durables dans les quatre régions linguistiques. Pour ce faire, il met à disposition des outils pratiques, des exemples de bonnes pratiques, des subventions, des offres de formation continue et un soutien avec une personne de référence dans le canton/la région. Au total, au moins 350 000 élèves bénéficient ainsi d'un enseignement qui leur permet de participer durablement au développement de la société. Dès 2010, une majorité des cantons avait mis en place une coordination cantonale avec des structures et ressources diverses. Actuellement, ce sont 24 coordinations cantonales et régionales qui répondent en priorité aux questions et besoins des écoles de leurs cantons, qui proposent un service de conseil et qui soutiennent et organisent des échanges régionaux⁴⁴.
- *Paysages éducatifs21* – L'objectif de ces paysages est d'établir un lien institutionnalisé entre l'éducation formelle, non formelle et informelle dans le but d'accroître l'égalité des chances et de promouvoir la durabilité. Concrètement, avec le soutien d'éducation21, les parties prenantes créent un paysage éducatif au niveau local, qui coordonne et harmonise ensuite les différentes offres de formation⁴⁵.
- *Soutien financier à des projets EDD innovants* – Sur demande d'écoles ou d'enseignants, éducation21 soutient financièrement et par son expertise technique des projets scolaires et d'enseignement en matière d'EDD. En collaboration avec de hautes écoles pédagogiques, des produits d'avenir sont développés pour la pratique scolaire et ensuite diffusés au niveau national⁴⁶.

La Confédération, quant à elle, soutient financièrement éducation21. Certains offices fédéraux – Direction du développement et de la coopération DDC, Office fédéral de l'énergie OFEN, Office fédéral de l'environnement OFEV, Office fédéral de la santé publique OFSP, Office fédéral du développement territorial ARE, Service de lutte contre le racisme SLR, Promotion Santé Suisse PSCH et le SEFRI – ainsi que la CDIP sont dans le groupe de mandants d'éducation21 (voir également chapitre 4.2).

⁴² www.education21.ch > éducation21 > Portait

⁴³ www.education21.ch > EDD > C'est quoi l'EDD > L'EDD à l'école et dans l'enseignement > L'EDD à l'école et dans l'enseignement (20 pages, PDF), L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) à l'école et dans l'enseignement Informations et liens utiles pour les enseignant-e-s et les directions des 3 cycles de l'école obligatoire, 2018 ;

https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/edd/dossier_edd_A4_FR_DEF.pdf

⁴⁴ <https://www.reseau-ecoles21.ch/>

⁴⁵ <https://www.education21.ch/fr/paysages-educatifs21>

⁴⁶ www.education21.ch > EDD > C'est quoi l'EDD > L'EDD à l'école et dans l'enseignement > L'EDD à l'école et dans l'enseignement (20 pages, PDF), L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) à l'école et dans l'enseignement – Informations et liens utiles pour les enseignant-e-s et les directions des 3 cycles de l'école obligatoire, 2018,

https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/edd/dossier_edd_A4_FR_DEF.pdf

4 L'EDD dans le domaine de la scolarité obligatoire

4.1 But de l'éducation en vue d'un développement durable

Selon *éducation21*, la vocation de l'EDD est de développer chez les enfants, les jeunes et les adultes – ici la notion d'éducation est comprise comme un processus qui se déroule tout au long de la vie – des compétences personnelles, disciplinaires, méthodologiques et sociales afin d'aborder et de relever les défis actuels de la mondialisation.⁴⁷

Dans le contexte de la formation, l'EDD doit donc être comprise comme une approche transversale et applicable à l'ensemble des branches d'enseignement. Ainsi, la visée pédagogique de l'EDD est, d'une part, de développer ses propres potentialités et, d'autre part, d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la société et de l'environnement⁴⁸.

Pour ce faire, l'EDD associe des thèmes dans les cinq dimensions que sont la société, l'environnement, l'économie, l'espace et le temps ainsi que des compétences telles que les compétences disciplinaires et méthodologiques (p. ex. pensée critique, anticipation, pensée en systèmes, etc.), sociales (p. ex. participation, collaboration, etc.) et personnelles (p. ex. valeurs, actions, etc.)⁴⁹.

4.2 Introduction de l'EDD dans les plans d'études cadre

Le système éducatif suisse est empreint de fédéralisme. Le domaine de la scolarité obligatoire, qui comprend le degré primaire – y compris l'école enfantine ou les deux premières années d'un cycle élémentaire – ainsi que le degré secondaire I relèvent de la compétence des cantons.

En intégrant progressivement, lors des vingt dernières années, l'EDD dans les plans d'études cadres régionaux, la CDIP a ainsi satisfait à la mise en œuvre du concordat HarmoS⁵⁰. De ce fait, l'éducation en vue d'un développement durable fait partie intégrante du mandat public de formation et vise à encourager l'acquisition de compétences permettant aux élèves de participer à un développement durable sur les plans écologique, social et économique⁵¹.

L'encadré ci-dessous offre un aperçu⁵² des étapes déterminantes de cette évolution.

- En 2003, une structure de coordination pour l'EDD (plateforme) est instaurée entre la CDIP et les offices fédéraux concernés (DDC, OFEFP⁵³, OFSP, ARE⁵⁴, OFES⁵⁵ et OFFT⁵⁶) et la première *Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable* (CC EDD) est convoquée.
- En 2004 sont lancés les premiers travaux pour la concrétisation de l'idée directrice de l'EDD et son intégration dans l'enseignement.

⁴⁷ www.education21.ch > EDD > compréhension EDD > Informations complémentaires > Education en vue d'un Développement Durable (Version complète avec sources, PDF), https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/edd/Comprehension-EDD_version-longue-avec-sources_2016.pdf

⁴⁸ www.education21.ch > éducation21 > EDD > Compréhension EDD

⁴⁹ www.education21.ch > éducation21 > EDD > Compétences EDD ;

https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/edd/Comprehension-EDD_version-longue_2016_0.pdf

⁵⁰ Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) du 14 juin 2007. Le Concordat HarmoS traite, pour la Suisse, de la durée et des objectifs des degrés scolaires, de l'enseignement des langues ainsi que des horaires blocs et des structures de jour, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui portent sur l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

⁵¹ L'éducation en Suisse – Rapport 2023, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation SKBF/CSRE, p. 38

⁵² Cet aperçu historique a été élaboré par le SG-CDIP

⁵³ Nota bene : l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et une grande partie de l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) sont devenus l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) le 1^{er} janvier 2006.

⁵⁴ Office fédéral du développement territorial ARE

⁵⁵ Office fédéral de l'éducation et de la science ; en 2005, le Groupement pour la science et la recherche (GSR) et l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) sont réunis en une seule unité, le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER).

⁵⁶ Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ; en 2013, le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER), rattaché au Département fédéral de l'intérieur (DFI), et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), rattaché au Département fédéral de l'économie (DFE), sont réunis en une seule unité rattachée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER, anciennement Département fédéral de l'économie DFE), nouvellement organisé. Au niveau fédéral, c'est la première fois que la formation, la recherche et l'innovation sont réunies sous une même enseigne.

- En 2006, les bases scientifiques de l'EDD pour les plans d'études régionaux PECARO (plan d'études cadre romand) et alémanique ainsi que les concepts pour l'enseignement de l'EDD dans la formation initiale et continue des enseignants sont adoptés.
- En 2007, le secrétariat général de la CDIP a élaboré, en collaboration avec six offices fédéraux de la Conférence suisse de coordination EDD, le *Plan de mesures 2007-2014 Éducation au développement durable*⁵⁷ à titre de contribution à la *Décennie des Nations Unies pour l'EDD 2005-2014*. Ce programme a favorisé l'intégration de l'EDD dans les plans d'études régionaux et dans la formation initiale et continue des enseignant-e-s.
- En 2008, les travaux préparatoires à la création d'une agence spécialisée EDD se poursuivent. Un groupe de travail de la Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK)⁵⁸ « BNE+ : BNE im Lehrplan 21 » est mis en place.
- En 2012, la fondation éducation21 est créée en tant qu'organe responsable de l'agence spécialisée EDD. Un consortium a élaboré des recommandations pour l'intégration de l'EDD dans la formation des enseignants à l'intention de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP)⁵⁹.
- Depuis 2013, la fondation éducation21 a toujours été présidée par une directrice ou un directeur cantonal de l'instruction publique.
- En 2015, la Conférence de coordination EDD est dissoute et la CDIP est désormais représentée au sein du groupe des mandants de la fondation éducation21.
- En 2017, le *Réseau suisse d'écoles en santé* (RSES) devient le *Réseau d'écoles21 – Réseau suisse d'écoles en santé et durables*, visant ainsi la dimension EDD.
- En 2019, la nouvelle stratégie d'éducation21 pour la période 2019-2024⁶⁰ a été adoptée. La fondation éducation21 reprend le programme *Paysages éducatif de la Jacobs Foundation*.

4.3 Les trois plans d'études cadres régionaux

Avec l'introduction du concordat HarmoS et de son art. 8, les trois régions linguistiques ont élaboré et appliqué des plans d'études harmonisés. Ce sont le Lehrplan 21 (LP21), Plan d'études romand (PER) et le Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese (PdS).

Si l'EDD fait partie intégrante des plans d'études, elle ne constitue pas un domaine d'enseignement en soi, tant dans le LP 21 que dans le PER. C'est également le cas dans le nouveau PdS, qui suit une logique comparable à celle du PER, tout en intégrant la notion de durabilité forte. Ainsi, dans les chapitres ci-après, nous présentons les spécificités de l'EDD dans les trois plans d'études régionaux⁶¹.

4.3.1 Lehrplan 21

Selon le LP 21⁶², c'est-à-dire le plan d'études cadre pour l'école obligatoire dans les cantons germanophones, l'enseignement de l'EDD doit permettre aux élèves de « *comprendre les interactions, de s'orienter dans le monde en tant que personnes autonomes, d'assumer des responsabilités et de participer activement aux processus de négociation et d'organisation de la société en vue d'un développement durable sur les plans écologique, social et économique* »⁶³. À cette fin, l'EDD est donc comprise comme il suit :

« La formation au sens des objectifs de formation formulés joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'idée de développement durable. Savoir lire et écrire, pouvoir s'informer, avoir une opinion et pouvoir la faire valoir dans une discussion sont des conditions nécessaires pour que les élèves puissent participer à un développement durable et contribuer à le façonner. »

⁵⁷ <https://edudoc.ch/record/24774?ln=de>

⁵⁸ La Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK) était la conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique pour la Suisse-alémanique. Cette conférence a été dissoute en fin d'année 2018 suite à l'introduction du Lehrplan 21 dans les 21 cantons concernés.

⁵⁹ La Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques COHEP a existé jusqu'en 2014. Il s'agit désormais de la Chambre des hautes écoles pédagogiques, organe de swissuniversities.

⁶⁰ www.education21.ch > éducation21 > Conseil de fondation > Stratégie éducation21 > Stratégie 2019-2024

⁶¹ www.education21.ch > BNE > BNE in den Lehrplänen

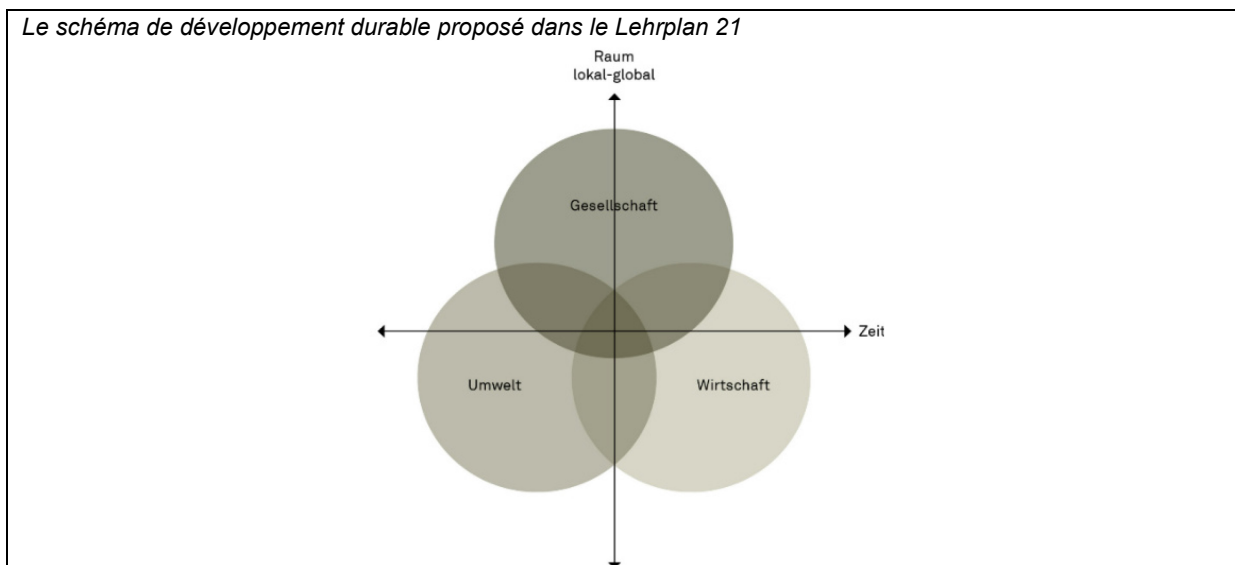
⁶² <https://www.lehrplan21.ch/>

⁶³ Lehrplan 21, 2016, p. 31 et ss, p. 36.

L'éducation doit aider les personnes à réfléchir à leur propre place dans le monde et à ce que signifie le développement durable pour leur propre organisation de la vie et pour la vie en société. Il s'agit de développer des connaissances et des compétences qui permettent aux personnes de comprendre les interactions, de s'orienter dans le monde en tant que personnes autonomes, d'assumer des responsabilités et de participer activement aux processus de négociation et d'organisation de la société pour un développement durable sur le plan écologique, social et économique. »⁶⁴

La représentation du développement durable proposée dans le LP 21 met en évidence les trois dimensions interdépendantes que sont l'économie, le social et l'environnement sur deux axes spatio-temporels. L'idée que sous-tend cette représentation implique que les processus politiques, économiques, écologiques, sociaux et culturels sont interconnectés, que les actions d'aujourd'hui ont des répercussions sur le futur et qu'il existe des interactions entre l'action locale et l'action globale⁶⁵.

Le schéma de développement durable proposé dans le Lehrplan 21



Ainsi, sous l'idée directrice du développement durable, le LP 21 retient les 7 thèmes transversaux suivants pour implémenter l'EDD :

- Politik, Demokratie und Menschenrechte (*politique, démocratie et droits de l'homme*)
- Natürliche Umwelt und Ressourcen (*environnement naturel et ressources*)
- Geschlechter und Gleichstellung (*genre et égalité*)
- Gesundheit (*santé*)
- Globale Entwicklung und Frieden (*développement mondial et paix*)
- Kulturelle Identitäten und interkulturelle Verständigung (*identités culturelles et compréhension interculturelle*)
- Wirtschaft und Konsum (*économie et consommation*)

De manière générale, ces 7 thèmes transversaux se déclinent dans l'ensemble des *Programmes d'enseignement par domaine (Fachbereichslehrpläne)* enseignés dans les trois cycles, mais en particulier dans les disciplines du domaine « Natur, Mensch, Gesellschaft ».

Le LP 21 recommande ainsi trois principes didactiques pour la mise en œuvre dans l'enseignement au sens de l'EDD : l'orientation vers l'avenir, la pensée en système et la participation. Comme les questions complexes ne peuvent généralement pas être abordées uniquement dans une seule discipline,

⁶⁴ Ibid., p. 35.

⁶⁵ <https://v-ef.lehrplan.ch/index.php?code=e|200|4>, p. 34.

l'approche interdisciplinaire est encouragée pour aborder les compétences liées à l'EDD auprès des élèves⁶⁶.

Table 1: Didaktische Prinzipien

Didaktisches Prinzip	Erläuterung
Zukunftsorientierung	Die Schülerinnen und Schüler setzen sich themenspezifisch mit eigenen Zukunftsentwürfen und denjenigen anderer auseinander. Sie hinterfragen die Umsetzbarkeit dieser Zukunftsentwürfe und entwickeln gemeinsame Zukunftsvorstellungen.
Vernetzendes Lernen	Das didaktische Prinzip des vernetzenden Lernens umfasst zwei Aspekte: Erstens werden die Unterrichtsinhalte aus mehreren fachlichen Perspektiven betrachtet. Zweitens werden diese Perspektiven in Bezug auf einen Unterrichtsgegenstand explizit und angeleitet verknüpft. Dabei werden Wissen, Methoden und Konzepte aus verschiedenen Fachbereichen gezielt beigezogen. Die Verknüpfung der folgenden drei Dimensionen entspricht dem Grundsatz von Nachhaltigkeit (siehe auch Abbildung 3): <ul style="list-style-type: none"> • Vernetzung der politischen, ökonomischen, ökologischen, sozialen und kulturellen Dimension; • Vernetzung von Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft; • Vernetzung von lokalen und globalen Gegebenheiten.
Partizipation	Der Unterricht wird so ausgerichtet, dass die Schülerinnen und Schüler Einfluss nehmen können auf ausgewählte Entscheidungen. Sie beteiligen sich an den demokratischen Aushandlungs- und Umsetzungsprozessen und tragen die Folgen dieser Entscheidungen mit.

Au cours des dernières années, certains cantons (Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Lucerne, Nidwald, Obwald, Soleure et Valais) ont mis en place un enseignement basé sur la série de manuels « Querblicke »⁶⁷.

La fondation éducation21 a, quant à elle, développé un guide⁶⁸ de mise en œuvre de l'EDD conformément au LP 21. Ce guide s'adresse principalement aux responsables de la mise en œuvre de l'EDD au sein des programmes scolaires cantonaux ainsi qu'aux enseignants dans les cantons germanophones.

4.3.2 Plan d'études romand (PER)

Dans le plan d'études romand (ci-après PER), l'EDD « *teinte l'ensemble du plan de formation ; en particulier, elle induit des orientations en Sciences humaines et sociales, en Sciences de la nature et en Formation générale* »⁶⁹.

Ainsi, dans le PER, l'EDD est présentée comme il suit :

*« Une Éducation en vue du développement durable (EDD) poursuit avant tout une finalité citoyenne et intellectuelle : elle contribue à la formation de l'esprit critique en développant la compétence à penser et à comprendre la complexité. [...] L'EDD incite et favorise les approches interdisciplinaires. Elle ne doit toutefois pas être vue comme finalité de tout apport scolaire. Si certaines connaissances et éléments culturels peuvent effectivement être réinvestis dans des analyses en vue du développement durable, ils trouvent leur bien-fondé dans l'histoire scolaire et dans les exigences sociales et professionnelles. Dans la perspective d'une EDD, la mise en lien des connaissances et des démarches issues de différentes disciplines est associée au développement d'une attitude citoyenne qui se concrétise à l'école dans l'Éducation à la citoyenneté. »*⁷⁰

Tout comme le Lehrplan 21, la représentation du développement durable proposée dans le PER met en évidence les trois dimensions interdépendantes que sont l'économie, le social et l'environnement sur deux axes spatio-temporels ainsi qu'un axe nord-sud. L'idée sous-jacente de cette illustration est que les processus politiques, économiques, écologiques, sociaux et culturels sont interconnectés, que les

⁶⁶ Ibid., p. 40

⁶⁷ <https://www.querblicke.ch/startseite-lehrpersonen/>

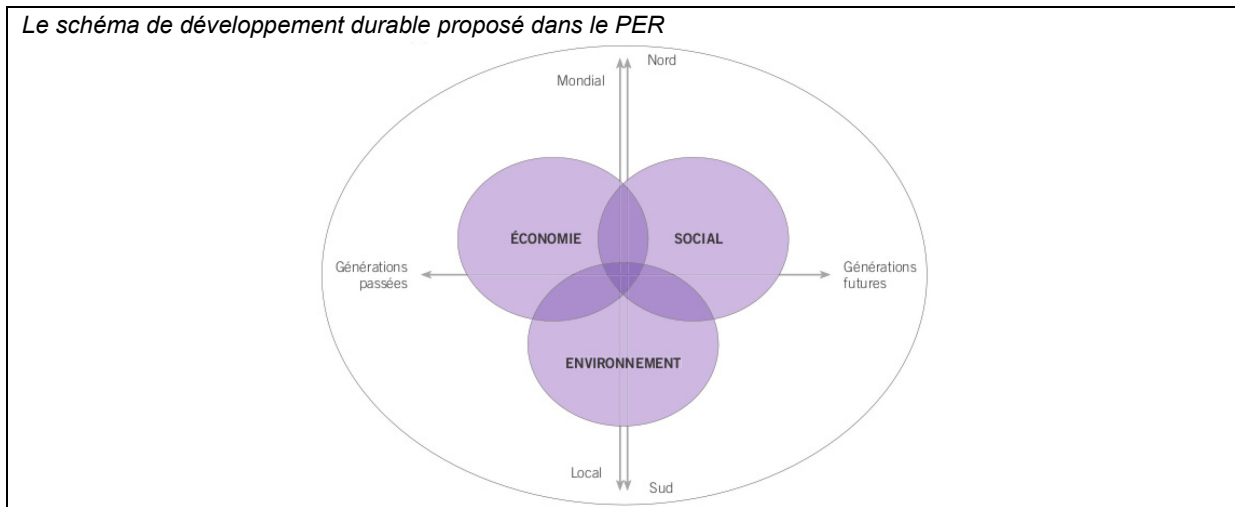
⁶⁸ www.education21.ch > BNE > BNE in den Lehrplänen > Umsetzung BNE > Handreichung für die Umsetzung von BNE gemäss Lehrplan 21 ; <https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/BNE-Dossier/Handreichung.pdf> .

⁶⁹ Présentation générale du Plan d'études romand, <https://www.plandetudes.ch/web/guest/pg2-contexte>

⁷⁰ Ibid..

actions d'aujourd'hui ont des répercussions sur le futur et qu'il existe des interactions entre l'action locale et l'action globale. Cette représentation souligne la nécessité d'équité intergénérationnelle et géographique.

Le schéma de développement durable proposé dans le PER



Si, dans le PER, l'EDD n'est pas explicitement mentionnée dans les domaines disciplinaires, l'EDD peut être rattachée à ces derniers. En effet, l'EDD figure dans les commentaires généraux pour la formation générale (FG) pour les cycles 1, 2 et 3. Il convient de mentionner tout particulièrement le domaine *Interdépendances (sociales, économiques et environnementales)*, dont les objectifs sont décrits comme suit :

« Développer la connaissance de soi sur les plans physique, intellectuel, affectif et social pour agir et opérer des choix personnels. Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne. Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable. »

Dans le domaine disciplinaire des *Sciences humaines et sociales*, l'EDD peut être abordée sous le domaine *Citoyenneté*. L'EDD peut être également abordée dans les domaines *Santé et bien-être*, *Vivre ensemble* et *Exercice de la démocratie*, qui sont regroupés dans la formation générale FG.

De plus, « la structure du PER offre à l'enseignant de très nombreux liens entre les différents domaines disciplinaires. Il peut ainsi traiter de nombreux thèmes de manière systémique. Grâce à ces liens, il est possible de pratiquer une EDD concrète en partant soit de chaque domaine disciplinaire, soit de la formation générale. »⁷¹

Pour terminer, un guide⁷² de mise en œuvre de l'EDD destiné aux enseignants a été réalisé par la fondation éducation21 et les HEP-Fribourg et HEP-Vaud. Ce guide, en se fondant sur le PER, propose des fiches de travail permettant d'aborder très concrètement avec les élèves des questions complexes en interrogeant les perspectives environnementales, économiques et sociales.

4.3.3 Piano di Studio (PdS)

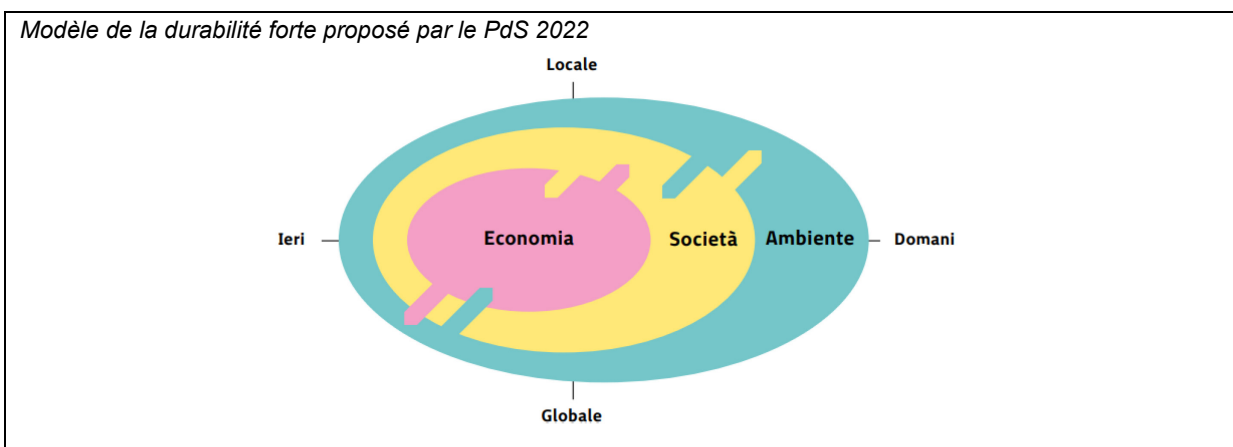
Dans la récente version *Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese* (ci-après PdS), qui a fait l'objet d'un processus d'amélioration durant la période quadriennale 2018-2022, l'enseignement général a été remanié à la lumière du paradigme du développement durable promu par la Confédération et déjà inclus dans les autres plans d'études cadres régionaux (PER et Lehrplan 21). Ainsi, nous retrouvons l'EDD principalement dans les contextes de la formation générale (« *Formazione generale* ») et dans les

⁷¹ www.education21.ch > EDD > L'EDD dans les plans d'études

⁷² www.education21.ch > EDD > L'EDD dans les plans d'études > Mise en œuvre de l'EDD > Proposition en lien avec le PER https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/edd/guide-edd-per/GUIDE%20EDD-PER_DEF.pdf

compétences transversales qui sont développées à la fois au sein des différentes disciplines et de manière transversale tout au long de la scolarité.

Contrairement au LP 21 et au PER, le PdS se réfère au concept de durabilité forte (voir la figure ci-dessous). Ce concept met en évidence les interdépendances entre les trois dimensions du développement durable que sont l'environnement, la société et l'économie. Cette illustration vise à mettre en évidence les limites des ressources naturelles au sein desquelles la société et l'économie doivent s'autoréguler. Les limites du système doivent donc être lues dans une perspective à la fois locale et globale, en considérant un axe chronologique qui relie les générations d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Ce modèle met en évidence les limites absolues et non relatives de la biosphère comme base de la vie. Il montre l'emboîtement dynamique des trois systèmes économique, social et environnemental et représente leur interaction dans l'espace et dans le temps.



Au sein de la formation générale, l'EDD s'inscrit pleinement dans les domaines de la « biosphère, de la santé et du bien-être », et, en particulier, dans les domaines « citoyenneté, des cultures et de la société » et de l' « économique et de la consommation ».

Concernant les compétences transversales, plusieurs éléments de l'EDD sont présents dans les compétences transversales telles que la technologie et les médias, le développement personnel, la collaboration, la réflexion et l'esprit critique.

Diverses références aux thèmes de l'EDD sont également présentes dans les plans de diverses disciplines, notamment dans ceux de la géographie, de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté et démocratie, des sciences naturelles, de l'éducation nutritionnelle (cycle 3) et dans la section sur l'étude de l'environnement pour l'école primaire.

Enfin, comme pour le PER et le LP 21, un guide⁷³ a été édité en décembre 2019 par éducation21 pour faciliter la mise en œuvre de l'EDD au Tessin.

4.4 L'approche institutionnelle globale pour l'EDD (whole school approach)

L'approche institutionnelle globale pour l'EDD à l'école – connue également sous le terme de *whole school approach* – vise, par la participation de toutes les parties prenantes concernées par l'école (enfants, enseignants, familles, partenaires, direction, et ainsi de suite), à intégrer progressivement l'EDD dans tous les aspects importants de la vie scolaire et de faire le lien entre ces derniers. En somme, il s'agit de décroquer l'enseignement de l'EDD et de ne pas se restreindre uniquement à

⁷³ www.education21.ch > ESS > ESS e piani di studio > Applicazione pratica dell'ESS > Piste ESS-Piano di studio https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-i/Documento_ESS_Piano_di_studio.pdf

l'enseignement en classe. Cette approche met notamment l'accent sur la cohérence entre ce qui est appris et ce qui est vécu, car l'école est considérée comme un espace d'apprentissage, de travail et de vie durable. Par conséquent, l'école en tant qu'espace d'apprentissage, de travail et de vie durable contribue au développement durable de la société dans sa globalité⁷⁴.

La feuille de route de l'UNESCO pour la mise en œuvre de l'EDD énonce également comme domaine d'action prioritaire la transformation des environnements d'apprentissage :

« Pour encourager les apprenants à devenir des agents du changement qui ont les connaissances, les moyens, la volonté et le courage d'entreprendre des actions transformatrices en faveur du développement durable, les établissements d'enseignement doivent eux-mêmes être transformés. L'établissement tout entier doit se conformer aux principes du développement durable, de sorte que le mode de gestion des installations et de prise de décision en vigueur au sein de l'établissement vienne renforcer les contenus d'apprentissage et les pédagogies. Cette approche institutionnelle globale de l'EDD exige des environnements d'apprentissage dans lesquels les apprenants apprennent ce qu'ils expérimentent et expérimentent ce qu'ils apprennent. »⁷⁵

L'exemple du Réseau d'écoles²¹ – réseau suisse d'écoles en santé et durables (ci-après Réseau d'écoles²¹) qui soutient, en collaboration avec les autorités cantonales et communales, les écoles dans la mise en place d'espaces d'apprentissage de travail et de vie en santé et durable. Le Réseau d'école²¹ aide les écoles à organiser ses processus d'enseignement et d'apprentissage, son milieu de vie et ses relations avec l'extérieur. Les principes directeurs que sont la vision, la pensée en système, la participation, l'empowerment, l'équité des chances et un ancrage sur le long terme y sont promus⁷⁶.

Enfin, l'offre de Paysages éducatifs²¹ poursuit l'approche globale de l'école et de l'environnement éducatif, avec un accent particulier sur le partenariat. Ainsi, toutes les personnes et les institutions chargées d'encourager, d'encadrer ou d'accompagner un enfant ou un jeune travaillent ensemble. Elles partagent leurs informations, planifient de nouvelles offres et coopèrent de manière systématique. Le but est d'encourager au mieux tous les enfants et les jeunes, de leur offrir une chance équitable, d'acquérir une formation solide et de développer les compétences grâce auxquelles ils peuvent participer à la construction d'une société durable⁷⁷.

4.5 Exemples des pratiques mises en place dans les écoles pour la promotion de l'EDD

Différents services sont offerts par *éducation21*⁷⁸. Cette dernière met notamment à disposition des enseignants et des écoles de nombreux exemples de pratiques de mise en œuvre de l'EDD dans des classes et des écoles de toute la Suisse. Afin de mieux illustrer comment l'EDD et ses compétences sont enseignées dans divers projets, nous avons reproduit ci-dessous un aperçu très succinct et non exhaustif de projets mis en place ces dernières années dans les cycles 1, 2 et 3 et qui mobilisent différentes compétences. Il s'agit de montrer la diversité existante dans les projets mis en place. D'autres exemples sont disponibles sur le portail de *éducation21*, également pour le degré secondaire II et la formation professionnelle.

⁷⁴ <https://www.education21.ch/fr/approche-institutionnelle-globale>

⁷⁵ L'Éducation au développement durable : Feuille de route, Éducation 2030, UNESCO 2020, page 28 (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374891>)

⁷⁶ <https://www.reseau-ecoles21.ch/> > Principes > Document de bases > Perspectives en vue d'une école en santé et durable (PDF) et Guide pratique (PDF)

⁷⁷ <https://www.education21.ch/fr/paysages-educatifs21/qu-est-ce-qu-un-paysage-educatif>

⁷⁸ Tous les textes présentant les projets dans ce chapitre ont été entièrement repris des fiches de présentation des projets qui sont disponibles sur le portail d'éducation21. <https://www.education21.ch/> > Enseignement et école > Exemples de pratiques pour les cycles 1-2, 3, sec. II et Formation professionnelle.

Un endroit, une maison, un espace pour tous — Sursee (Kotten) LU⁷⁹

Il s'agit d'un projet d'aménagement participatif de l'espace extérieur de l'école pour servir de lieu de rencontre du quartier. Tous les habitants du quartier, des plus jeunes aux plus âgés, ainsi que les associations et les personnes qui utilisent d'une manière ou d'une autre le site de l'école ont été invités à participer à l'aménagement des alentours de l'école. Au cours de la démarche, les enfants se sont rendu compte qu'ils avaient un certain pouvoir : ils ont fait part de leurs souhaits, ces derniers ont été écoutés et, dans la mesure du possible, réalisés. Grâce à ce projet, il y a de la part des habitants un haut degré d'identification et une réduction des comportements de vandalisme. De plus, l'espace extérieur est régulièrement utilisé de manière diverse par des groupes différents et continue d'évoluer. Ce projet est destiné aux enfants en âge préscolaire ainsi qu'à ceux jusqu'à l'âge de 12 ans.

⇒ *Compétence EDD : Participation, contribuer à des processus collectifs ; penser de manière critique et constructive.*

Découvrir le biotope – Thalwil, ZH⁸⁰

Le biotope comme espace d'apprentissage ; grâce à un espace d'apprentissage adapté, les élèves sont amenés, de façon autonome, à développer leurs compétences environnementales à travers l'expérimentation. Le biotope de l'école, jusque-là un peu négligé, a fourni l'environnement et les contenus pédagogiques idéaux pour cela. Des supports didactiques variés encourageant la recherche et l'exploration sont à disposition des enfants et des enseignants dans la « maison des chercheurs ». Ce projet est destiné aux enfants en âge préscolaire ainsi qu'aux élèves de 1^{ère} HarmoS jusqu'à la 6^e HarmoS.

⇒ *Compétences EDD : Construire des savoirs interdisciplinaires prenant en compte différentes perspectives ; penser en systèmes.*

Renaturons ! – Giubiasco TI⁸¹

Ce projet est destiné aux élèves de 9^e HarmoS et leur permet de comprendre les enjeux liés aux modifications du territoire faites par l'homme. En effet, en 2008, l'école secondaire de Giubiasco subit les conséquences de la crue de la rivière Vallascia, car le cours d'eau coule sous l'école, le long d'une conduite forcée. Après quelques années d'études et d'élaboration du projet, les premiers travaux de mise en sécurité débutent. Afin de mieux comprendre la problématique et de se plonger dans ce qui est en train de se passer en dehors de l'école, les élèves jouent aux ingénieurs et essaient d'élaborer leur propre projet. Les objectifs d'apprentissage de ce projet sont de stimuler la participation et de favoriser les dynamiques de groupe, d'encourager la réflexion personnelle, d'exprimer ses idées de manière adéquate et, enfin, d'apprendre à se confronter à des personnes externes à l'école et de favoriser ses compétences sociales.

⇒ *Compétences EDD : Pensée créatrice ; penser de manière critique et constructive ; penser en systèmes ; participation, contribuer à des processus collectifs.*

Consommateurs d'énergie solidaires – Cartigny, Marcellly GE⁸²

Dans le projet « Robin de Watts », les élèves sont amenés à participer à une action solidaire et, dans le même temps, reçoivent une sensibilisation à leur consommation d'énergie. Ils prennent les relevés d'énergie (chaleur, lumière) dans leurs écoles pour détecter des sources d'économie possible, et communiquent les mesures à entreprendre au sein de l'école et de la commune. Les économies d'énergie effectuées permettent de financer des travaux d'isolation d'une école au Pérou. Ce projet est destiné aux élèves de 7^e et 8^e HarmoS.

⁷⁹Fiche de présentation du projet « Ein Ort, ein Haus, ein Raum für Alle Partizipative Aussenraumgestaltung des Schulareals für die Quartierbegegnung », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-d/praxisbeispiele/fuer-die-schule_210402_Kotten_BL21_DE_3.pdf

⁸⁰Fiche de présentation du projet « Das Biotop entdecken », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-d/praxisbeispiele/fuer-die-schule_180904_schule_Sonnenberg_Biotop.pdf

⁸¹Fiche de présentation du projet « Rinaturiamo! Una classe di scuola media, un corso d'acqua da risistemare. Ragazzi all'opera nei panni degli ingegneri », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-i/pratiche_ess/per-la-classe_180627_Rinaturiamo_Giubiasco_IT_0.pdf

⁸²Fiche de présentation du projet « Robin de Watts », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/Pratiques-EDD/pour-la-classe_201022_Robin_des_Watts_FR.pdf

- ⇒ *Compétences EDD : Aborder ensemble des questions en lien avec la soutenabilité ; assumer ses responsabilités et utiliser ses marges de manœuvre ; réfléchir à ses propres valeurs et à celles d'autrui.*

Les pierres peuvent-elles être heureuses ? Philosophe avec des enfants – Dielsdorf ZH⁸³

Philosopher avec des enfants est en premier lieu une attitude pédagogique qui prend au sérieux et encourage leurs questionnements. Cette méthode incite les enfants à formuler des réflexions, à les justifier ainsi qu'à écouter les autres points de vue. Cette démarche renforce l'estime de soi et la reconnaissance de la valeur des réflexions personnelles. En petit groupe, les élèves de 1^{ère} HarmoS jusqu'en 9^e HarmoS sont donc invités à discuter et à réfléchir à divers questionnements tout en apprenant à respecter les avis contraires. Ce projet vise donc à apprendre à prendre la parole sans craindre d'être jugé, à penser par soi-même, à penser ensemble et à développer une pensée, et encourage une culture du dialogue fondée sur le respect.

- ⇒ *Compétences EDD : Penser de manière critique et constructive, réfléchir à ses propres valeurs et à celles d'autrui ; changer de perspective.*

La forêt de montagne permet aux jeunes de se dépasser – Thoune BE⁸⁴.

Il s'agit d'un projet destiné aux enfants de la 11^e HarmoS qui se déroule sur un laps de temps d'une semaine. Ainsi, les élèves de deux classes de l'école de Buchholz ont « découvert les différents travaux liés à l'utilisation de la forêt, ont observé les effets du changement climatique sur la forêt de montagne et ont pris conscience des différents aspects de l'entretien de la forêt et des exigences que cela comporte à proximité d'une région habitée. » Les objectifs d'apprentissage de ce projet étaient multiples : ; réaliser en équipe des travaux impossibles à réaliser seul, découvrir l'importance de la forêt dans le patrimoine naturel et culturel, prendre conscience des frictions possibles entre le tourisme et la protection de la nature, quitter sa zone de confort, trouver ses repères dans des situations inhabituelles et renforcer son endurance et sa persévérance.

- ⇒ *Compétences EDD : Assumer ses responsabilités et utiliser ses marges de manœuvre ; aborder ensemble des questions en lien avec la soutenabilité ; développer un sens d'appartenance au monde.*

Vers le pacifique, apprendre à résoudre les conflits de manière pacifique – Estavayer-le-Lac FR⁸⁵

Cette école a mis en place une méthode pour apprendre aux élèves la résolution des conflits de manière autonome et pacifique. Elle permet de développer un langage commun pour toute l'école ; ainsi, tous les élèves peuvent s'adresser à tous les enseignants et vice-versa, puisque tout le monde parle le même langage. Ainsi, il s'agit de former les élèves à la résolution de conflits, de développer chez eux le respect d'autrui, de les encourager à l'écoute de l'autre et de favoriser l'expression verbale et la maîtrise de soi.

- ⇒ *Compétences EDD : Penser de manière critique et constructive ; participer à des processus collectifs ; changer de perspective ; assumer ses responsabilités et utiliser ses marges de manœuvre.*

Moi et l'autre – Münchenbuchsee BE⁸⁶

Il s'agit d'un projet de médiation artistique destiné aux élèves du cycle 3. Pendant un trimestre, deux classes de l'école secondaire de Münchenbuchsee ont travaillé sur leurs représentations personnelles de la normalité et de l'altérité avec trois artistes (photographie, art des sons, médiation artistique). Les notions suivantes étaient au cœur de la démarche : préjugés, tolérance, altérité, identité et

⁸³ Fiche de présentation du projet « Können Steine glücklich sein? Philosophieren mit Kindern », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-d/praxisbeispiele/fuer-die-klasse_180123_Philoskids_DE_V2.pdf.

⁸⁴ Fiche de présentation du projet « Jugendliche wachsen im Bergwald über sich hinaus Bäumige Arbeiten im Urner Bergwald fördern BNE-Kompetenzen », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-d/praxisbeispiele/fuer-die-klasse_180905_BWBW_DE.pdf

⁸⁵ Fiche de présentation du projet « Vers le pacifique, apprendre à résoudre les conflits de manière pacifique », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/Pratiques-EDD/pour-lecole_190121_Bonnes_pratiques_pacifique.pdf

⁸⁶ Fiche de présentation du projet « Ich und das Andere », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-d/praxisbeispiele/fuer-die-klasse_210520_ich_und_das_andere_DE.pdf

discrimination. Ce projet a permis aux élèves de prendre conscience des préjugés et de les déconstruire, de travailler de manière participative ainsi que de développer des idées en faveur de rapports humains et sociaux tolérants et respectueux.

- ⇒ *Compétences EDD : Changer de perspective ; développer un sens d'appartenance au monde ; réfléchir à ses propres valeurs et à celles d'autrui ; collaboration ; communication ; pensée créatrice.*

Le harcèlement, ça nous concerne tous ! – Bassecourt JU⁸⁷

Le harcèlement, ça nous concerne tous ! Périodiquement, l'école définit une thématique spécifique à traiter. Le projet vise à développer la culture du dialogue, tant entre adultes qu'entre adultes et élèves, avec des valeurs communes. Le corps enseignant est ainsi plus ouvert à la nouveauté et sensible à l'esprit d'innovation. Depuis 2016, sur la base du constat de nombreux cas de harcèlement, l'établissement a décidé de mettre l'accent sur la sensibilisation des élèves à ce problème. En 2017, plusieurs événements ont permis d'informer tant les enseignants, les élèves que les parents d'élèves. L'idée est de pouvoir montrer aux élèves que tout le monde est concerné par la question du harcèlement et que l'établissement travaille main dans la main avec les parents, dans le but d'améliorer le climat scolaire et permettre à tous les élèves de se sentir bien à l'école. Ce projet est destiné aux élèves du cycle 3.

- ⇒ *Compétences EDD : Promotion de la santé ; participation ; collaboration.*

Changement de perspective avec le projet scolaire RadioChico – Canton de Berne⁸⁸

Ce projet est destiné tant aux élèves de cycle 3 qu'aux élèves des écoles professionnelles et du secondaire II de manière générale. Le projet se déroule sur une année. Dans ce laps de temps, des élèves ont, dans le cadre du projet, produit avec des requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) du centre Bäregg à Berne des émissions sur le thème « changement de perspective ». Après une semaine préparatoire intensive axée sur l'acquisition de connaissances techniques de base concernant la production d'une émission de radio, les jeunes ont travaillé de la manière la plus autonome possible. Résultat : des productions d'une grande diversité, par ex. avec et sur le dalaï-lama, des émissions de contes, des reportages sur la nuit des musées, etc. Les objectifs d'apprentissage de ce projet visaient à apprendre à « utiliser le média radio » comme moyen de transmission culturelle (du point de vue de la technique, du fond et de la conception). Ce projet a également contribué de manière importante à l'intégration des jeunes sur le plan linguistique, un aspect essentiel de l'enseignement. Enfin, ce projet a permis aux jeunes d'apprendre à transmettre leur savoir à d'autres jeunes. Pour terminer, même après la fin du projet, le groupe a continué de se réunir chaque semaine, et l'activité radio est devenue une composante fixe des cours d'allemand.

- ⇒ *Compétences EDD : Changer de perspective ; participation ; assumer ses responsabilités et utiliser ses marges de manœuvre.*

L'école de Gettnau est en route vers l'école EDD – Empowerment et participation comme points centraux, Gettnau, Lucerne⁸⁹

Sur les bases d'une longue tradition dans le domaine de la promotion de la santé, l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) est depuis quelques années incluse dans le développement de l'école. Après une formation intensive à l'EDD, le programme pluriannuel « En route vers l'école EDD » a été établi ; il est lié à plusieurs concepts existants et est adapté aux besoins de l'école de Gettnau. Ainsi, l'école a développé un concept et un logo pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD). Le logo montre les différentes dimensions de l'EDD. Le lien entre tous ces éléments est la santé.

⁸⁷ Fiche de présentation du projet « Le harcèlement, ça nous concerne tous ! Un « groupe Réseau » dynamique et motivé », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/Pratiques-EDD/pour-lecole_190227_SN21_Haute_Sorne_FR.pdf

⁸⁸ Fiche de présentation du projet « Perspektivenwechsel mit RadioChico Jugendliche von hier und anderswo gehen ON AIR », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-d/praxisbeispiele/fuer-die-klasse_160704_RadioChico_DE_0.pdf

⁸⁹ Fiche de présentation du projet « EMPOWERMENT und PARTIZIPATION grossgeschrieben », https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf-d/praxisbeispiele/fuer-die-schule_160404_Gettnau_D.pdf; <https://www.education21.ch/fr/node/2607>

En plus des activités dans la salle de classe et des projets sur les thèmes de l'année, l'encouragement des talents et la participation des élèves font partie intégrante de la construction EDD dans l'école. C'est pourquoi les locaux de l'école primaire de Gettnau comportent un espace extérieur riche et diversifié. Autour de l'école, ce sont des biotopes secs et humides ainsi que des nichoirs pour de nombreuses espèces d'animaux, qui y ont pris leurs aises. Cet environnement ne profite pas qu'à la faune et la flore, mais également aux nombreux visiteurs. De nombreuses installations colorées divisent l'espace. Les élèves les ont installées en grande partie eux-mêmes. Certaines parties de ce mobilier d'extérieur ont été fabriquées dans le cadre de thèmes annuels. L'achat d'autres parties a été autorisé par l'Assemblée générale des élèves, qui bénéficie d'une compétence financière allant jusqu'à 1000 francs par année. Ce montant doit également couvrir les réparations.

⇒ *Compétences EDD : promotion de la santé, participation ; assumer ses responsabilités et utiliser ses marges de manœuvre.*

5 Ancrage de l'EDD au niveau du secondaire II

Le mandat du postulat nous concernant se focalise principalement sur l'école obligatoire. Néanmoins, l'enseignement de l'EDD a pour vocation de développer chez les enfants et les jeunes diverses compétences transversales. C'est pourquoi, dans un souci d'exhaustivité, nous présentons brièvement ci-dessous comment les filières d'études du secondaire II intègrent l'EDD dans leurs enseignements.

De manière générale, nous pouvons dire que tous les plans d'études cadres du degré secondaire II contiennent des références plus ou moins explicites au développement durable et à l'EDD⁹⁰.

5.1 Maturité gymnasiale

Afin de garantir à l'avenir la qualité de la formation gymnasiale, la Confédération et les cantons ont lancé, en 2018, le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* visant à adapter la maturité gymnasiale aux défis de la société actuelle. Le projet a pour but de réviser le règlement et l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale du (RRM/ORM) et de la convention administrative, qui datent de 1995. Toujours dans ce contexte, le plan d'études cadre (PEC) de la CDIP pour les écoles de maturité, qui date de 1994, sera à son tour révisé.

Parmi les objectifs principaux de ce projet de révision du RRM/ORM⁹¹, il y a le souhait d'inclure les thèmes transversaux tels que l'EDD. Ainsi, le projet RRM/ORM propose désormais, à l'art. 20 RRM/ORM *Proportion des disciplines dans le temps d'enseignement*, une proportion du temps total d'enseignement consacré au domaine des *Sciences humaines et sociales* plus élevé, car celui-ci doit intégrer en grande partie l'éducation à la citoyenneté et l'éducation au développement durable. De même, à l'art. 22 *Enseignements transversaux*, qui développe l'actuel 11a ORM/RRM, il s'agit désormais de faire référence aux thèmes transversaux et aux compétences transversales dans l'enseignement. Parmi les thèmes transversaux, il y a la propédeutique scientifique, l'éducation au développement durable, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation numérique⁹².

En ce qui concerne le PEC, le concept EDD n'était pas encore connu il y a 30 ans. Néanmoins, les contenus relatifs au développement durable ont été intégrés indirectement et partiellement dans les

⁹⁰ www.education21.ch > EDD > L'EDD dans les plans d'études > L'EDD dans les plans d'études cadre du degré secondaire II

⁹¹ Nous nous référons au projet mis en consultation publique du 18 mai au 30 septembre 2022 ; voir https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/11/cons_1

⁹² Rapport explicatif, Procédure de consultation, Révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et de la convention administrative concernant la reconnaissance des certificats de maturité. https://www.fedlex.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/11/cons_1/doc_8/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-dl-proj-2022-11-cons_1-doc_8-fr-pdf-a.pdf

objectifs généraux de la formation de maturité (partie intégrante du profil de formation)⁹³. Ainsi, dans le rapport *Évolution de la maturité gymnasiale : un état des lieux*⁹⁴ du 16 avril 2019, le groupe de pilotage a proposé cinq domaines d'action, dont deux, en particulier, concernent l'EDD. Il s'agit, d'une part, de réviser le PEC de la CDIP pour les écoles de maturité, notamment en renforçant l'éducation en vue d'un développement durable ainsi que les compétences transversales et l'apprentissage interdisciplinaire. D'autre part, il s'agit de développer une culture de l'apprentissage et de l'évaluation et d'encourager une culture pédagogique des échanges. Les formes d'enseignement et d'apprentissage élargies offrent une chance de développer les rôles respectifs des élèves et des enseignants dans des thèmes tels que l'EDD.

La procédure de consultation relative à la révision totale du RRM/ORM et de la convention administrative a pris fin en automne 2022. La Confédération et la CDIP finalisent conjointement les textes au cours de 2023. La consultation relative au PEC actualisé aura lieu quant à elle, selon toute vraisemblance, en fin d'année 2023 et début d'année 2024. La révision du PEC relève de la seule compétence de la CDIP. Il est prévu que tous les textes révisés entrent en vigueur en août 2024.

Pour terminer, il faut souligner le rôle important qui revient aux cantons, aux écoles et aux enseignants dans la mise en œuvre des mesures recommandées. À titre d'exemple, les plans d'études cantonaux pour la filière gymnasiale sont souvent plus récents que le plan d'études cadre de la CDIP. C'est le cas de celui du canton de Berne, dont le plan d'études date de 2017. Un chapitre y est consacré à l'EDD, qui est déclinée pour chaque branche.⁹⁵

5.2 Écoles de culture générale

Les écoles de culture générale relèvent de la compétence des cantons. Dans les écoles de culture générale, « l'approche transdisciplinaire favorise le développement de compétences permettant à l'élève de s'insérer de façon responsable, proactive et autonome dans la société et d'y participer activement »⁹⁶.

Dans la discipline *Biologie*, l'accent est mis sur les élèves afin qu'ils « prennent conscience de leur propre corps, qu'ils comprennent les impacts qu'ils exercent sur leur environnement, ainsi que les impacts que l'environnement exerce sur eux en retour. Ces connaissances leur permettront de comprendre comment s'engager en faveur de la préservation de l'environnement et comment se comporter de manière responsable sur les plans personnel, politique et économique (éducation au développement durable et à la santé). »⁹⁷

La discipline *Droit*, quant à elle, garantit l'explication « des piliers de l'État de droit et la signification des droits fondamentaux dans le contexte national et international »⁹⁸.

⁹³ Ébauche de plan d'études cadre : Chapitre II – Thématiques transversales ; https://matu2023.ch/images/PDF/FR/PEC_chap_II_Themes_transversaux_f.pdf

⁹⁴ [https://matu2023.ch/>groupes de projet et de travail > Plan d'études cadre > Documents > Évolution de la maturité gymnasiale : Rapport établi par le groupe de pilotage dans le cadre du mandat de la CDIP et du DEFR du 6 septembre 2018 "Évolution de la maturité gymnasiale: mandat pour un état des lieux sur les textes de référence": Groupe de pilotage CDIP DEFR ;](https://matu2023.ch/>groupes%20de%20projet%20et%20de%20travail%20>Plan%20d%27%C3%A9tudes%20cadre%20>Documents%20>%C3%89volution%20de%20la%20maturit%C3%A9%20gymnasiale%20%3A%20Rapport%20%C3%A9tabli%20par%20le%20groupe%20de%20pilotage%20dans%20le%20cadre%20du%20mandat%20de%20la%20CDIP%20et%20du%20DEFR%20du%206%20septembre%202018%20%C3%89volution%20de%20la%20maturit%C3%A9%20gymnasiale%3A%20mandat%20pour%20un%20%C3%A9tat%20des%20lieux%20sur%20les%20textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence%3A%20Groupe%20de%20pilotage%20CDIP%20DEFR%20;)

https://matu2023.ch/images/PDF/FR/PEC_chap_II_Themes_transversaux_f.pdf ou <https://edudoc.ch/record/203995?ln=de>

⁹⁵ Lehrplan 17 für den gymnasialen Bildungsgang Erziehungsdirektion des Kantons Bern, <https://www.bkd.be.ch/de/start/themen/bildung-im-kanton-bern/mittelschulen/gymnasium/lehrplan-gymnasium.html> ; Plan d'études cantonal francophone pour la formation gymnasiale (2020), <https://www.bkd.be.ch/fr/start/themen/bildung-im-kanton-bern/mittelschulen/gymnasium/lehrplan-gymnasium.html>

<file:///Users/schaerer/Downloads/ams-gym-planetudes-2020.pdf>.

⁹⁶ Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale du 25 octobre 2018, entrée en vigueur le 1^{er} août 2019; p. 7, <https://edudoc.ch/record/133115?ln=de>.

⁹⁷ Ibid., p. 32

⁹⁸ Ibid., p. 46

5.3 Formation professionnelle initiale⁹⁹

Dans la formation professionnelle, les contenus des diplômes sont définis par les associations professionnelles (organes responsables). Ainsi, la Confédération n'intervient que de façon subsidiaire. Néanmoins, elle veille à ce que les thèmes actuels et les exigences politiques soient pris en compte et, si possible, intégrés aux contenus de la formation par les associations professionnelles.

L'implémentation de l'EDD est un aspect important à prendre compte dans le développement des professions. C'est pourquoi, la Confédération soutient à cet effet les organes responsables et recommande de définir en la matière des compétences spécifiques au champ professionnel concerné, lors de la révision quinquennale de la profession ou dans le cadre de la création de toute nouvelle formation professionnelle initiale¹⁰⁰. À l'appui des organes responsables, le SEFRI met à disposition des moyens auxiliaires sous forme de documents thématiques tels que :

- le *Guide sur le développement durable dans la formation professionnelle*¹⁰¹, disponible depuis janvier 2021 ;
- les fiches d'information cleantech¹⁰², qui s'adressent aux organes responsables souhaitant mieux exploiter le potentiel des cleantech dans leur champ professionnel.

D'autres offices fédéraux travaillent également en collaboration avec le SEFRI pour encourager le développement durable¹⁰³.

L'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles¹⁰⁴ a notamment pour but de promouvoir des connaissances et des aptitudes économiques, écologiques, sociales et culturelles qui rendent les personnes en formation capables de contribuer au développement durable. L'EDD fait ainsi partie des objectifs de formation inscrits dans le plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale¹⁰⁵.

Dans le cadre du projet *Culture générale 2030*¹⁰⁶, le plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale sera révisé afin de répondre aux exigences de demain ; dans ce contexte, le SEFRI veille à ce que le développement durable reste inscrit parmi les objectifs à prendre en compte.

Quant à la maturité professionnelle¹⁰⁷, l'EDD est inscrite dans les objectifs de la maturité professionnelle au sens de l'art. 3, al. 1, de l'ordonnance sur la maturité professionnelle (OMPr). Des objectifs en matière d'EDD sont intégrés à différents plans d'études cadres spécifiques aux branches et aux directives sur le travail interdisciplinaire¹⁰⁸. De plus, la discipline *Histoire et Institutions politiques* vise le développement des connaissances de base et des compétences requises pour comprendre les processus politiques et apprendre à se forger des opinions fondées sur des questions politiques, culturelles, sociales ou économiques.

⁹⁹ www.sbf.admin.ch > Politique FRI > Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2021-2024 > Thèmes transversaux > Développement durable dans le domaine FRI, https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2020/02/uebersicht-nachhaltig.pdf.download.pdf/Nachhaltigkeit_Aktivitaeten_im_BFI_Bereich_fr.pdf

¹⁰⁰ À ce propos, nous vous invitons à prendre connaissance des informations disponibles sur le site du SEFRI concernant le développement des professions : Développement des professions > 2 Aspects du développement des professions > 2.6 Éducation au développement durable

¹⁰¹ www.sbf.admin.ch > Formation > Formation professionnelle et continue > Formation professionnelle initiale > Développement durable, https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2021/01/orientierungshilfe.pdf.download.pdf/orientierungshilfe-nachhaltige-entwicklung_f.pdf

¹⁰² www.sbf.admin.ch > Formation > Formation professionnelle et continue > Formation professionnelle initiale > Développement durable > Fiches d'information cleantech.

¹⁰³ À ce propos, voir également : www.bafu.admin.ch > Thèmes > Thèmes Formation, recherche et innovation > Éducation à l'environnement > Formation professionnelle et <https://www.suisseenergie.ch>

¹⁰⁴ www.sbf.admin.ch > Formation > Formation professionnelle et continue > Formation professionnelle initiale > Enseignement de la culture générale

¹⁰⁵ https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/rahmenlehrplan_fuerdenallgemeinbildendenunterrichtinderberuflich.pdf.download.pdf/plan_d_etudes_cadrepourenseignementdelaculturegeneraledanslafor.pdf

¹⁰⁶ <https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/projets-2030/confederation/culture-generale-2030>

¹⁰⁷ www.sbf.admin.ch > Formation > Formation professionnelle et continue > Formation professionnelle initiale > maturité-professionnelle

¹⁰⁸ https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/rahmenlehrplan_fuerdieberufsmaturitaet.1.pdf.download.pdf/plan_d_etudes_cadrepourelamaturiteprofessionnelle.pdf

6 Formation des enseignants

La thématique du développement durable est désormais ancrée dans les plans d'études régionaux ainsi que dans les directives d'accréditation de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). C'est pourquoi les hautes écoles pédagogiques s'emploient à la mise en œuvre du développement durable dans la formation des enseignants de l'école obligatoire et du niveau secondaire II.

Le *groupe de travail Éducation au développement durable* (ci-après GT EDD), qui réunit les responsables de l'EDD, des membres et des invités de la Chambre des hautes écoles pédagogiques, assure un échange et donne des impulsions pour le développement de la discussion autour de l'EDD dans l'environnement des hautes écoles pédagogiques¹⁰⁹.

Effectuée en 2019 sur mandat du *Comité de la Chambre HEP* de swissuniversities, une évaluation sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de la COHEP¹¹⁰ *Mesures pour l'intégration de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans la formation des enseignant-e-s* (Consortium EDD de la COHEP 2012), montre que, depuis le premier état des lieux, effectué en 2011, l'ancrage de l'EDD au sein de l'ensemble des hautes écoles s'est améliorée à quelques exceptions près, même s'il existe toujours une marge de manœuvre à différents niveaux¹¹¹.

En somme, le rapport propose aux HEP de réfléchir à des mesures développement supplémentaires et à des objectifs que le GT EDD devrait réaliser à l'échelle nationale. Il s'agit notamment de poursuivre le travail de réseautage et de lobbying dans le domaine de l'EDD, de faire évoluer le GT EDD vers une communauté d'apprentissage dans laquelle le développement thématique de l'EDD occupe une place privilégiée afin de devenir un véritable lieu de formation continue personnelle pour ses membres et, enfin, de renforcer les compétences en EDD des formatrices et formateurs au sein des HEP¹¹².

¹⁰⁹ Swissuniversities, Chambre de hautes écoles pédagogiques, Groupe de travail Éducation au développement durable ; Groupe de travail Éducation au développement durable – swissuniversities, <https://www.swissuniversities.ch/fr/organisation/organes/chambre-des-hautes-ecoles-pedagogiques/organes/translate-to-franzoesisch-arbeitsgruppe-bildung-fuer-nachhaltige-entwicklung>

¹¹⁰ La Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques COHEP a existé jusqu'en 2014. Il s'agit désormais de la Chambre des hautes écoles pédagogiques, organe de swissuniversities.

¹¹¹ L'EDD dans la formation des enseignant-e-s. État des lieux 2019, swissuniversities, approuvé pour publication par l'Assemblée plénière de la Chambre PH le 4 décembre 2019

¹¹² Ibid.

7 Conclusion

Le présent rapport qui décrit essentiellement la situation de l'enseignement de l'éducation en vue d'un développement durable montre comment, aux degrés primaire et secondaire, ainsi que dans la formation des enseignants en HEP, l'ancrage de l'EDD a été réalisé et quels sont les divers instruments et initiatives qui existent dans ce domaine.

Le postulat demandait au Conseil fédéral d'analyser l'opportunité d'un plan d'action national pour l'éducation en vue d'un développement durable. Force est de constater que de nombreuses activités ont déjà été réalisées ou sont en cours de planification aux divers échelons de notre système éducatif.

Les cantons – souverains dans le domaine de la scolarité obligatoire – ainsi que la CDIP répondent aux exigences du concordat HarmoS, en ayant intégré l'EDD en tant que thème transversal au niveau des plans d'études des trois régions linguistiques. L'enseignement de l'EDD durant la scolarité obligatoire jette les fondements nécessaires à l'approfondissement de la thématique au niveau du secondaire II. De plus, des guides de mise en œuvre de l'EDD dans l'enseignement, conformément aux plans d'études cadres des trois régions linguistiques, ont été édictés par éducation21 et certaines HEP. Ces guides sont à destination des responsables cantonaux de la formation et des enseignants. Ainsi, dans notre paysage éducatif décentralisé, le travail et les prestations de la fondation éducation21 permettent d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre des pratiques d'enseignement de l'EDD. Au même titre, la formation des enseignants en HEP et le travail réalisé par le GT EDD de la Chambre des hautes écoles pédagogiques assurent un échange des connaissances et des pratiques tout en évaluant la formation des enseignants en matière de l'EDD dans l'environnement des hautes écoles.

Rappelons également que les directions des écoles et le corps enseignant disposent d'une large palette de moyens didactiques et d'offres de conseils pour la mise en œuvre de l'EDD. Les diverses prestations d'éducation21, notamment les dossiers didactiques, la mise en réseau grâce à *Réseau d'écoles21* et *Paysages éducatifs21* ainsi que le soutien financier des projets EDD innovants permettent un accroissement conséquent de bonnes pratiques d'enseignement de l'EDD. Les quelques exemples (non exhaustifs) illustrés précédemment montrent la pluralité et la richesse des activités existantes au sein des écoles. La Confédération, quant à elle, soutient financièrement éducation21 et, avec la CDIP, est présente dans le groupe de mandants d'éducation21.

Concernant la deuxième demande du postulat, à savoir l'évaluation des résultats de la mise en œuvre de l'EDD en ce qui concerne l'école obligatoire, ces tâches sont du ressort des cantons. Soulignons encore que la fondation éducation21 établit chaque année un rapport sur l'utilisation des prestations offertes et sur les nouvelles tendances qui se dessinent dans ce domaine.

C'est pourquoi, compte tenu de la bonne intégration de l'EDD dans les plans d'études à l'école obligatoire, des offres déjà existantes (notamment celles mises à disposition par éducation21) et du respect de la souveraineté cantonale dans la matière, le Conseil fédéral estime que la mise en place d'un plan d'action national n'est pas nécessaire.

Annexe

Texte du postulat

Conseil national

19.3764

Postulat Romano

Rapport sur l'éducation à l'environnement

Texte du postulat du 20.06.2019

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport qui analysera les possibilités de promouvoir un plan d'action national d'éducation au développement durable pendant la scolarité obligatoire. La Confédération peut établir le cadre général permettant de mettre sur pied un projet transversal de sensibilisation et de formation des enfants et des adolescents au respect de l'environnement et à l'utilisation économe et consciente des ressources (éducation à l'environnement), dans le respect de l'autonomie des cantons.

Développement

En 2012, les offices fédéraux compétents et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), réunis dans la Conférence suisse de coordination pour l'éducation en vue du développement durable, ont fondé le centre de compétences éducation21. Le centre, qui travaille sur mandat, a permis d'intégrer l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans le système de formation. Education21 aide le système de formation suisse à transmettre aux enfants et aux jeunes les compétences nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre les principes du développement durable. Le débat politique actuel impose d'évaluer la situation de manière proactive. Un rapport analysant le cadre actuel et évaluant les possibilités de développement à l'avenir permettrait d'ouvrir la discussion et d'institutionnaliser de manière démocratique un débat qui intéresse fortement une grande partie de la population. Le rapport devrait partir des résultats positifs produits par Education21 et des expériences acquises et analyser les différentes possibilités de promouvoir un plan d'action national d'éducation au développement durable (éducation à l'environnement) actualisé, au niveau de l'école obligatoire. L'autonomie des cantons et les activités en cours seront prises en compte. La documentation dans ce domaine est riche et doit être harmonisée. Un nouveau rapport permettrait de disposer d'un document à jour et utile au débat politique voulu par de larges cercles de la population. Le pays doit disposer d'un projet transversal de sensibilisation et de formation des enfants et des adolescents au respect de l'environnement et à l'utilisation économe et consciente des ressources, au même titre que les programmes qui existent déjà dans le domaine de la sécurité routière et de l'éducation sexuelle, par exemple.

Avis du Conseil fédéral du 21.08.2019

Le Conseil fédéral considère, tout comme l'auteur du postulat, que la sensibilisation des enfants et des jeunes à la protection de l'environnement et à l'utilisation parcimonieuse des ressources revêt une importance considérable. Ainsi, la Confédération soutient le centre de compétence national éducation21 qui promeut l'éducation au développement durable (EDD) dans une démarche systémique globale prenant en compte à la fois les dimensions économique, sociale et écologique. L'EDD aborde différentes thématiques (éducation à l'environnement, démocratie et droits humains, interdépendances mondiales, etc.). La promotion de compétences adaptées aux besoins futurs se trouve au cœur de l'idée directrice du développement durable et permet aux jeunes de s'investir dans un développement écologique, social et économique durable. La Confédération adopte en l'occurrence une approche interdépartementale intégrée et coordonne son action dans le cadre du groupe EDD Confédération. L'objectif est d'allouer de manière optimale les moyens disponibles à l'échelle nationale afin d'assurer cohérence, efficacité et efficacité.

L'école obligatoire intègre l'EDD en tant que thème transversal au niveau des plans d'études des trois régions linguistiques. Sept thèmes transversaux basés sur l'idée directrice du développement durable ont été retenus dans le Lehrplan 21, dont le thème « environnement naturel et ressources ». Dans le Plan d'études romand, la thématique de l'EDD est traitée non seulement dans différents domaines

d'études spécifiques, mais également en tant qu'élément de la formation générale. Quant au Piano di studio tessinois, il prend en compte l'EDD par le biais des compétences interdisciplinaires et de la formation générale. Il s'ensuit que l'EDD est transmise aux élèves en fonction des besoins spécifiques et des publics cibles formés dans les trois régions linguistiques. Les directions des écoles et le corps enseignant disposent d'une large palette de moyens didactiques et d'offres de conseils mise à disposition par éducation21. En ce qui concerne l'école obligatoire, l'évaluation des résultats et l'analyse de possibles développements futurs sont du ressort des cantons.

Compte tenu des nombreuses offres existantes et de la bonne intégration de l'EDD dans les plans d'études à l'école obligatoire, le Conseil fédéral ne perçoit pas la nécessité d'agir en la matière. En outre, la fondation éducation21 établit chaque année un rapport sur l'utilisation des prestations offertes et sur les nouvelles tendances qui se dessinent dans ce domaine. Le Conseil fédéral estime dès lors qu'il n'est pas nécessaire de rédiger un rapport supplémentaire en vue d'un plan d'action national.

Proposition du Conseil fédéral du 21.08.2019

Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

Décision du Conseil national du 1^{er} juin 2021 : Adoption